

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 5 AVRIL 2023

Date de convocation : 31 MARS 2023

Date d'affichage : 31 MARS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERTOLDI C., 1ère Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à DHAUSSY L. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-02-04

OBJET

Adoption du Budget Primitif 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

APPROUVE le Budget Primitif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023 (VOTE)	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 002	Total
DEPENSES	2 791 200,00	0	0	2 791 200,00
RECETTES	2 791 200,00	0	0	2 791 200,00

INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023 (VOTE)	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 001	Total
DEPENSES	336 700,00	0	0	336 700,00
RECETTES	336 700,00	0	0	336 700,00

PRECISE que le Budget Primitif 2023 a été voté :

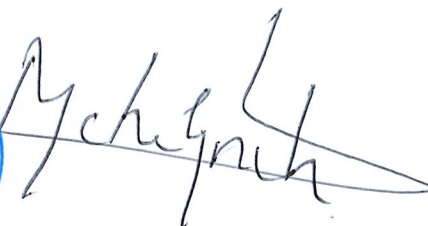
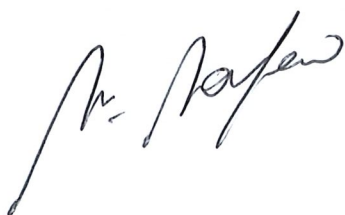
- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 11/04/2023
Publiée ou notifiée le 12/04/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230204
Objet :	Adoption du Budget Primitif 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215902925-20230405-DELIB20230204-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230405-DELIB20230204-DE-1-1_0.xml	text/xml	860 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_02_04.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230405-DELIB20230204-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	399.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 avril 2023 à 10h52min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 avril 2023 à 10h52min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 avril 2023 à 10h52min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 avril 2023 à 10h57min30s	Reçu par le MI le 2023-04-11